



Objet restant dans maison apres achat

Par nico, le **24/08/2011** à **15:17**

Bonjour,

j'ai acheté une maison en juillet 2010, le vendeur n'a pas pu débarrasser toutes les affaires de la maison et m'as demander s'il pouvait les laisser jusqu'à l'automne dans le garage a coté de la maison. je lui ai dis oui. en fevrier je l'ai rappeler et la il me dit qu'il les débarrasse en mars ou avril.

pas de nouvelles de ca part donc debut aout je le contacte par mailvet lui dis que je vais débarrasser le garage. la il me répond:

Nous étions convenu verbalement que le matériel entreposé dans le garage pouvait le rester le temps que je trouve une solution pour le récupérer.

A ce jour mon frère et moi demeurons propriétaire de ces objets ce pourquoi je vous demande formellement de ne les retirer en aucun cas.

Libre à vous de les ranger différemment afin de ménager de la place en attendant que je les enlève ce qui devrait intervenir au cours de l'automne.

je tiens malgré tout à souligner que je n'apprécie que peu votre manque de correction.

Vous me mettez quasiment devant le fait accompli de vider le garage, sans m'en avoir auparavant informé

je vous laisse donc seul juge de la position que vous prendrez.

j'ai le droit de faire quoi????

merci d'avance pour les réponse

Par mimi493, le **24/08/2011** à **15:24**

Est-ce qu'il y a le moindre document écrit donnant ce droit ou listant ce qu'il y a dans le garage ?

Par **nico**, le **24/08/2011** à **15:47**

Seulement un accord verbale le jour de la signature de la vente, mais rien d'ecrit.

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **16:12**

Donc il n'y a rien. Téléphonnez et dites, soit vous venez le WE prochain, soit ça disparaît

Par **nico**, le **24/08/2011** à **16:23**

Donc legalement les affaires contenus dans le garage ne lui appartienne plis?